



COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre décrète un gel de la taxe foncière pour 2021!

Senneterre, le 18 novembre 2020 – La Ville de Senneterre a choisi de ne pas augmenter sa taxe foncière pour 2021. « *La situation actuelle mène à des enjeux financiers pour les propriétaires, commerçants et industriels. Nous avons décidé de ne pas imposer un fardeau fiscal supplémentaire à nos citoyens en décrétant ce gel* », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

Le budget de la Ville est en cours d'élaboration et malgré toute l'incertitude économique causée par la COVID-19, la municipalité entend déposer un budget équilibré le 7 décembre prochain. « *Malgré cela, nous poursuivrons, avec nos partenaires, les projets d'investissements amorcés comme la piscine, le développement du mont Bell, le parc à jeux d'eau et la rénovation urbaine* », a rappelé M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

En 2021, la Ville entend mettre de l'avant plusieurs initiatives visant l'amélioration d'immeubles existants et la construction de logements.

« *Depuis plusieurs années, nous avons travaillé sur l'amélioration de nos infrastructures, la qualité de vie, la beauté de la Ville et le maintien des services. Il faut maintenant augmenter le nombre de logements, de chambres et de résidences pour que de nouveaux citoyens viennent vivre dans notre milieu exceptionnel!* », a souligné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
Cell. : 819 856-5863
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca